

LETTRE INFO TWIRLING

28/05/2021

Bonjour,

Le 26 mai 2021 s'est déroulé un webinaire sur le « Free Twirl FSCF ».

70 personnes y ont assisté et ont pu avoir un échange constructif avec la commission nationale de twirling.

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des questions-réponses qui vous permettront d'appréhender au mieux à la réglementation très simple de cet événement

| | |
|---|---|
| Est-il possible de faire les inscriptions sur le site de la fédération, puis d'envoyer les vidéos plus tard ? | Oui, avant la date limite du 14 juin 2021. Rappel de l'adresse d'inscription : https://www.fscf.asso.fr/free-twirl-2021 . Rappel : les twirlers et les membres de jury doivent avoir une licence 2020-2021 valide (il est encore de prendre sa licence !). |
| Où et comment envoyer les vidéos ? | Lors de la validation de votre inscription, toutes les informations seront données. |
| La liste des inscrits est-elle définitive ? | Il est conseillé d'inscrire tous les twirlers, duos ou équipes susceptibles de participer à l'événement. Il est plus simple de demander une suppression que faire une demande supplémentaire. Il n'y a pas de limite d'inscriptions de twirlers ou de juges par association (au besoin remplir plusieurs formulaires). |
| Choix de la musique | Libre (idéalement libre de droit. Youtube propose des musiques accessible et diffusable pour tous). |
| Des précisions sur la tenue, la présentation et l'environnement | La tenue est libre, sous réserve d'être décente. Ainsi leggings, tee-shirt sont autorisés. Pas d'obligation pour que tous les twirlers d'une même équipe ou duo aient une tenue identique. L'environnement peut-être un intérieur (gymnase) un extérieur (parking, stade), il peut y avoir un décor. |
| Pourquoi les majeurs n'ont pas le droit de vote ? | Sans la catégorie mineure, les jurys auraient été constitués essentiellement de majeurs (responsables d'asso, de commissions, juges, etc). Il était donc important de pouvoir laisser s'exprimer nos plus jeunes. Les majeurs se retrouveront dans une des catégories proposées (juge, responsable, AF) |
| Les twirlers de moins de 6 ans peuvent-ils participer à l'événement ? | Même si l'événement n'est pas une véritable compétition, la pratique sportive est interdite aux enfants de moins de 6 ans. |
| Un duo composé d'un twirler majeur et d'un twirler mineur est-il possible ? | Oui sans contact ni échange. Il est préférable d'attendre l'évolution des contraintes sanitaires gouvernementales pour ce type de chorégraphie. |

| | |
|---|--|
| Les échanges de bâton et les portés sont-ils possibles ? | Pour les mineurs oui, pour les majeurs il faut attendre l'évolution des contraintes sanitaires gouvernementales. La commission nationale invite chacune et chacun à être vigilant, notamment en désinfectant les mains et les bâtons avant les chorégraphies. |
| En équipe, la chorégraphie de groupes de twirlers différents est-elle autorisée (par exemple un groupe de 4 puis un autre groupe de 4, puis un final à 8) ? | Oui sous réserve qu'il n'y ait pas de montage. |
| La chorégraphie peut-elle être de type spectacle ? | Oui, puisque la chorégraphie est libre. |
| La vidéo d'une chorégraphie peut-elle être constituée par le montage de plusieurs vidéos ? Peut-on utiliser des effets spéciaux ? | Non. L'idée de cet événement est de pouvoir s'exprimer par le twirling, la vidéo n'étant qu'un support, et non d'élaborer des vidéos de twirling par des techniques plus ou moins complexes. |
| Est-ce que l'ensemble des vidéos seront diffusées sur les réseaux sociaux ? | Non, pour un problème de coût SACEM |
| Pour filmer la chorégraphie, le déplacement du cameraman est-il autorisé ? | Il est demandé que la vidéo soit faite de face. Il n'y a pas de raison que le cameraman se déplace, ce qui risque en plus de rendre la vidéo moins lisible |
| Le zoom est-il autorisé ? | Oui, sous réserve que le duo ou l'équipe apparaisse dans son intégralité sur l'écran |
| Un classement de toutes les vidéos sera-t-il diffusé ? | Non. Seuls les coups de cœur seront portés à la connaissance de tous. Par contre la liste des associations participantes sera diffusée. |
| Coup de cœur du public | Après le 14 juin, il y aura un travail de 2 jours pour rassembler les vidéos par jury. Puis les membres de jury disposeront d'un délai de 3 à 4 jours pour donner leurs coups de cœur. C'est vraisemblablement autour du 21 juin que le public pourra à son tour voter pour le coup de cœur du public, permettant une diffusion des résultats fin juin. Ces dates sont données à titre indicatif, étant donné les contraintes techniques nouvelles auxquelles la commission nationale doit faire face. |
| Le droit à l'image par twirler est-il obligatoire ? | Oui, il est nécessaire que chaque personne apparaissant sur la vidéo (mineur ou majeur) est préalablement rempli un document de droit à l'image. Ce document sera à déposer dans l'espace de stockage en même temps que la vidéo correspondante. |

Nous vous remercions par avance afin de faire de cet événement une belle réussite et ainsi nous projeter de la meilleure façon pour la nouvelle saison qui sera entière et belle, n'en doutons pas !

Bien cordialement

Yves LAMBERT

Responsable de la commission nationale de Twirling